



Enseignantes non légalement qualifiées et enseignants non légalement qualifiés

Secteur des jeunes (FGJ)

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 18 000 employés, dont 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 114 000 élèves, jeunes et adultes.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche des enseignantes non légalement qualifiées et des enseignants non légalement qualifiés en enseignement préscolaire-primaire et secondaire au secteur des jeunes (FGJ) pour occuper des remplacements à temps plein et à temps partiel.

Enseigner au CSSDM, c'est :

- Accéder au programme d'insertion professionnel des enseignants du CSSDM, d'une durée allant jusqu'à cinq ans.
- Bénéficier de formations rémunérées destinées aux enseignants débutants, données par du personnel qualifié du CSSDM.
- Découvrir une variété de territoires couvrant toute l'île de Montréal.
- Avoir la possibilité de vous développer professionnellement au sein d'établissements ayant des projets éducatifs stimulants (expo sciences, sciences, arts, etc.)
- S'assurer de travailler dans un établissement scolaire d'accès facile en transport en commun.
- Bénéficier de rabais pour les employés (activités physiques, transport, téléphonie, lunetterie, informatique, lecture, etc.)

*des conditions liées à la convention collective s'appliquent

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consulter la [carte des territoires](#).

Rôle et responsabilités

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emploi consiste à soutenir les apprentissages d'élèves du primaire (4 à 12 ans environ) ou du secondaire (12 à 21 ans) et de contribuer à leur développement et à leur réussite en fonction des objectifs des programmes d'études en lien avec une ou plusieurs disciplines précises (français, mathématiques, histoire, géographie, anglais, musique, etc.).

Cette personne prend en charge un groupe d'élèves, crée des occasions d'apprentissage variées et adaptées aux besoins et aux caractéristiques de ces élèves afin qu'ils progressent et s'épanouissent par l'apprentissage de la discipline à l'étude.

Plus particulièrement, cette personne est notamment responsable de :

- **Planifier, préparer et donner** des cours, mettre en place des situations d’enseignement et d’apprentissage **et effectuer des évaluations** en tenant compte des programmes d’études et du projet éducatif de l’école, des élèves (variétés des besoins, caractéristiques, forces et difficultés), de l’organisation spatiale et physique de la classe, du matériel disponible et nécessaire et du contexte organisationnel.
- **Gérer** le fonctionnement du groupe-classe en structurant son horaire et son environnement, en instaurant un certain nombre de règles et en veillant à la qualité des relations avec et entre les élèves.
- **Collaborer et s’impliquer** au sein de l’équipe-école (enseignants, professionnels, direction, etc.) afin de prendre des décisions cohérentes et de coordonner les interventions dans l’intérêt des élèves, notamment en participant à l’élaboration et à la mise en œuvre du projet éducatif de l’école, des plans d’intervention ou des plans d’aide à l’apprentissage.
- Collaborer avec la famille de chaque élève en l’informant des réalisations et des défis de l’élève, en répondant à ses questions et écoutant ses préoccupations, en communiquant ses attentes quant aux résultats, attitudes et comportements souhaités en classe ainsi qu’en l’impliquant et la faisant participer aux apprentissages de l’élève.

Pour davantage d’information, les ressources suivantes peuvent être consultées :

- Le site du Gouvernement du Québec « [Découvrir la profession d’enseignant](#) »
- [Référentiel de compétences professionnels de la profession enseignant](#)
- [Programme de formation de l’école québécoise](#)

Lieux de travail possibles :

- [Écoles primaires](#) et [secondaires](#) régulières / avec classes spécialisées

Qualifications requises (une des deux options suivantes)* :

Profil 1 :

- Détenir un grade universitaire de 1er cycle sanctionnant un programme d’études universitaires d’une durée de 3 ans dans une discipline enseignée dans les écoles du CSSDM en formation générale des jeunes (FGJ).
- Avoir acquis une année d’expérience éducative (en enseignement, en animation, en formation ou en encadrement, de préférence auprès de jeunes ou de groupes de jeunes entre 4 et 21 ans) de préférence en français, et ce, au cours des 5 dernières années.
- Avoir de l’intérêt pour s’engager dans un parcours qualifiant en enseignement.
- Maîtrise du français parlé et écrit.

Profil 2 :

- Détenir un grade universitaire de 1er cycle sanctionnant un programme d’études universitaires d’une durée de 3 ans dans un domaine connexe à une discipline enseignée dans les écoles du CSSDM en formation générale des jeunes (FGJ).
- Avoir acquis une année d’expérience en enseignement, de préférence auprès de jeunes ou de groupes de jeunes entre 4 et 21 ans, et ce au cours des 5 dernières années.
- Avoir de l’intérêt pour s’engager dans un parcours qualifiant en enseignement.
- Maîtrise du français parlé et écrit.

** Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l’étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, l’[évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec](#) est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI).*

Exigences particulières

- S’engager à suivre une formation obligatoire adaptée aux enseignants non légalement qualifiés offerte par les Services éducatifs du CSSDM.
- Avoir une preuve de réussite du test de français (TECFÉE, SEL (version B) ou CÉFRANC) ou vous engager à le fournir dans un délai prescrit si vous réussissez le processus de sélection (des conditions s’appliquent).

Concernant la preuve de réussite du test de français, nous vous invitons à communiquer avec l’un des organismes suivants afin de vous inscrire au test si ce n’est déjà fait ou si vous avez des questions en lien avec son contenu et sa préparation:

- **Centre d’évaluation linguistique (TECFÉE ou CÉFRANC) : 514-356-6789**

- **Service d'évaluation linguistique (SEL version B) : 1-877-444-2505**

**Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.*

Rémunération

Le salaire du personnel enseignant est déterminé [en fonction du type d'affectation obtenue](#) :

- Taux de suppléance en vigueur
- ou
- Salaire annuel entre **52 799 \$ et 102 857 \$** selon votre scolarité et vos expériences de travail.

Lors de votre premier contrat, votre échelon salarial est établi par le *Bureau de la dotation* sur la base de votre scolarité et de votre expérience. Une lettre confirmant votre échelon salarial vous est transmise dans les semaines suivant le début du contrat.

Les attestations d'expérience pertinentes à la fonction doivent être déposées dès l'embauche ou au plus tard dans les deux mois suivants l'obtention d'un premier contrat. Elles permettent le calcul de votre échelon salarial. Au-delà de cette période, l'ajustement de l'échelon s'effectue au 1er juillet de l'année scolaire suivante et n'aura pas d'effet rétroactif à la date de début de votre contrat.

Ces attestations doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

Autres informations

- **Processus de sélection** : entrevue de sélection et test écrit en lien avec les fonctions principales du poste *
- **Date d'entrée en fonction** : dès que possible

**Le test écrit est obligatoire si aucune preuve de réussite du test de français (TECFÉE, SEL (version B) ou CÉFRANC est démontrée*

Pour postuler

Cliquez ici pour vous joindre à nous et faire LA différence :

<https://atlas.workland.com/work/40698/enseignantes-et-enseignants-secteur-des-jeunes-non-legalement-qualifie-e-s?source=CSSDM>

Date limite pour postuler : 30 juin 2025 à 23h59

Le CSSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM, d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).